



Mairie de Bonrepos-sur-Aussonnelle

Compte-rendu du conseil municipal du 9 mai 2023

PRESENTS	Karine BORDES, Gérard BOUILLARD, Thierry CHEBELIN, Jean-Claude DEMPÈRE, , Caroline FEZAS, Jonathan MATTIOLI, Franck NEZRY, Vincent HONIAT, Daniel RALIERE.
ABSENTS / EXCUSES	Nathalie AUDRY, procuration à Gérard BOUILLARD Cendrine BABOT pas de procuration Julien DESCALZO, procuration à Marion SAUVESTRE Brigitte JUGHON, pas de procuration Brigitte LAGARDE, procuration à Franck NEZRY

Marion SAUVESTRE est élue secrétaire de séance.

L'an deux mille vingt trois le neuf mai à dix neuf heures

Le conseil municipal de la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la mairie.

Date de convocation du conseil municipal : 27 avril 2023

Ordre du jour

[Délibération autorisant le Maire à signer une promesse de vente concernant la maison Les Saules](#)

[Délibération autorisant le Maire à signer la vente concernant des parcelles du château](#)

[Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer l'engagement de la participation financière de la commune concernant le branchement collectif du lotissement Le Couchant avec le SDEHG \(Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne\).](#)

[Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une convention afin de réaliser la pose d'un coffret prises marché Place Buissonnière avec la société SPIE.](#)

[Délibération autorisant Monsieur le Maire a faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'achat de 30 tables pour l'école.](#)

[Questions diverses conseil](#)

[Rappel réunion publique présentation projet salle des fêtes](#)

[Aire de jeux](#)

[Vide grenier : demande participation des élus](#)

[Questions public](#)

[Lotissement du château](#)

Pas d'observations formulées concernant le compte-rendu du conseil municipal du 5 avril 2023.

Délibération autorisant le Maire à signer une promesse de vente concernant la maison Les Saules

En 2015, une opération immobilière à côté de la place du Couchant a permis la vente de parcelles et la constructions de 2 maisons mitoyennes en bois. Sur le précédent mandat, la vente d'une maison a dû avoir lieu pour combler les impayés. Aujourd'hui nous sommes sollicités par les locataires en place pour l'acquisition du bien. Cette famille est installée et impliquée dans le village. Le crédit sur ce projet n'est pas clôturé et il reste 210 000 euros à rembourser. En tant que collectivité, nous ne sommes pas obligés de rembourser un crédit lié à un projet et vu la conjoncture nous avons décidé de ne pas rembourser de façon anticipée cet emprunt.

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à la signature de la promesse de vente à 225 000 euros.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 13 pour.

Adopté

Délibération autorisant le Maire à signer la vente concernant des parcelles du château

Suite à l'acquisition du château en 2021, nous avons le projet de faire un lotissement communal. Nous avons été approchés par 6 riverains des JA II pour l'acquisition de parcelles jouxtant le futur lotissement. Vente sous condition que les futurs acquéreurs paient les frais de géomètre, qu'ils entretiennent les terrains et qu'ils les clôturent. Il y aura une autre acquisition par un riverain des JA II dans l'avenir.

Cette délibération concerne :

N° parcelle	Surface
928	109 m2
929	82 m2
930	159 m2
930	161 m2
932 + 934	161 m2
935	175 m2
Total	847 m2
120€/m2	101 640€

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à la signature de la vente des parcelles du château prévue le 30 mai prochain.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 13 pour.

Adopté

Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer l'engagement de la participation financière de la commune concernant le branchement collectif du lotissement Le Couchant avec le SDEHG (Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne).

Il convient de délibérer afin de valider la participation financière liée aux dépenses de raccordement électrique du lotissement Le Couchant (situé à côté des ateliers municipaux)

Le devis s'élève à 17 033 euros en sachant que le SDEHG en prend en charge 11 103 euros et la commune 5 130 euros.

La dépense s'inscrit parfaitement dans le budget voté en avril dernier.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 13 pour.

Adopté

Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une convention afin de réaliser la pose d'un coffret prises marché Place Buissonnière avec la société SPIE.

Initialement installé sous l'escalier à droite de la mairie alors que le marché est à l'opposé. La société SPIE est le sous traitant du SDEHG. L'installation sera faite en aérien. Il convient de délibérer afin de réaliser la pose d'un coffret prises marché place Buissonnière et permettre la signature de la convention du SDEHG par M. le Maire.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 13 pour.

Adopté

Délibération autorisant Monsieur le Maire a faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'achat de 30 tables pour l'école.

Karine Bordes et Nelly Ribault ont fait le point sur le renouvellement du mobilier de la classe des CM2. Nous avons un devis pour 30 tables modulables interindividuelles avec casier pour un montant de 3 877,08€

Il convient de délibérer afin d'autoriser monsieur le maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'achat de 30 tables pour l'école.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 13 pour.

Adopté

Questions diverses conseil

Rappel réunion publique présentation projet salle des fêtes

Vendredi prochain à 19h à la salle des fêtes.

Aire de jeux

Démantèlement de l'ancienne aire de jeux pour son remplacement d'ici le 15 mai

Vide grenier : demande participation des élus

Les élus sont invités à venir au vide-grenier pour assurer la sécurité.

Questions public

Lotissement du château

Des riverains du chemin de la Goutte demandent : combien de lotisseurs ont été consultés? Vous aviez évoqué 12 lots, maintenant 14, pourquoi?

Nous avons sollicité 3 lotisseurs. L'aménageur retenu détenait une bande de terre (10m²) qui permet d'accéder au futur lotissement. Le projet initial qui mentionnait 12 lots, ne prenait pas en compte la

totalité de la parcelle urbanisable qui longe les JA2 vers le cimetière. Le lotisseur voulait faire des parcelles beaucoup plus petites, nous nous y sommes opposés.

La séance est levée à 20h06.

